



1028 Préverenges, le 4 novembre 2022

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 3 novembre 2022**

En vertu de l'article 162 de la Loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 3 novembre 2022, a décidé :

- 6/22 Demande d'un crédit pour l'optimisation de la fonction ressources humaines au sein de l'administration communale**
D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 171'500.90 pour le renforcement de la fonction RH au sein de la commune de Préverenges, ainsi que son mode de financement
- 7/22 Projet d'aménagements routiers en lien avec la création d'un nouveau dépôt-garage MBC, parcelles n° 1277 et DP 12, Route de Denges**
D'approuver le remodelage du terrain naturel pour l'aménagement de l'accotement sur les parcelles n° 1277 et DP 12, Route de Denges, en lien avec le projet d'aménagements routiers dans le cadre de la création d'un nouveau dépôt garage MBC

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours, soit **jusqu'au lundi 14 novembre inclus** (art. 163 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu. Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours.

En outre, le Conseil a :

Enregistré le dépôt du préavis suivant : Budget 2023

Prochaine séance : le 8 décembre 2022 à 20 h à l'Aula

La Présidente La Secrétaire

Sylviane Lambelet-Blanc Claude de Titta

